

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 003-210301735-20241128-DEL2024044-DE

S<sup>2</sup>LOW

Mairie de MOLINET (03510)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session Extraordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Annie-France  
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 21 novembre 2024

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON - LALLIAS  
BOURRACHOT - FURNAL - CASSIER - CUISSINAT  
LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Gérard Lallias

Absent (e) excusé (e) :

Laurence Jehanno donne pouvoir de vote à Ph. Lassot

OBJET :

**Dissimulation réseau Basse Tension la Broche RD 779**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

### **Dissimulation réseau Basse Tension la Broche RD 779**

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 183 300€.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 10 années.

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 003-210301735-20241128-DEL2024044-DE

S'LO

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- approuve l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Madame le Maire.
- demande la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 6703 euros lors des 10 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement »

Fait à Molinet, le 28 novembre 2024

Le Maire,  
Annie-France MONDELIN





## Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n° : 20211339

Commune de : MOLINET

Dissimulation réseau BT la broche RD 779

| Descriptif  | Montant travaux  | Financement SDE 03 (*) | Contribution communale |
|---|------------------|------------------------|------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Génie civil : tranchées, remblais, réfections selon prescriptions</li><li>- Fourreaux pour passage des câbles électriques</li><li>- Gaires pour câblage France Télécom et autres opérateurs selon permission de voirie</li><li>- Organes de réseau électrique, chambres de tirage réseau télécom éventuelles</li><li>- Pose des câbles de branchement sur domaine privé</li><li>- Travaux spécifiques en domaine privé : maçonnerie, dallage</li><li>- Déroulage des câbles distribution publique électrique basse et éventuellement moyenne tension</li><li>- Appareillage spécifique de réseau électrique éventuel</li><li>- Dépose des réseaux existants</li></ul> | 183 300          | 128 310                | 54 990                 |
| <b>Total</b>  | <b>183 300 €</b> | <b>128 310 €</b>       | <b>54 990 €</b>        |

(\*) La part SDE 03 inclut le soutien financier du Conseil Départemental de l'Allier et des financeurs institutionnels (FACE, Enedis)  
Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

- Pas d'étalement : 54 990 € sur la cotisation de l'année prochaine  
 Etalement sur 5 ans : 12 219 € sur la cotisation des 5 prochaines années  
 Etalement sur 10 ans : 6 703 € sur la cotisation des 10 prochaines années  
 Etalement sur 15 ans : 4 900 € sur la cotisation des 15 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.

A Molinet, le 28.11.2024

Le Maire

Le Maire,  
Annie-France MONDELIN

Yzeure, le 27 Août 2024

Yves SIMON  
Président du SDE 03



Validité de ce document : 3 mois (Sans accord de votre part dans ce délai, le plan de financement pourra être réévalué)





Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 003-210301735-20241128-DEL2024045-DE

S'LO

Mairie de MOLINET (03510)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session Extraordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Annie-France  
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 21 novembre 2024

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON - LALLIAS  
BOURRACHOT - FOURNAL - CASSIER - CUISSINAT  
LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Gérard Lallias

Absent (e) excusé (e) :

Laurence Jehanno donne pouvoir de vote à Ph. Lassot

OBJET :

**Eclairage Public suite dissimulation réseau Basse Tension la Broche RD 779**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

### **Eclairage Public suite dissimulation réseau Basse Tension la Broche RD 779**

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 72 590€.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 10 années.

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 003-210301735-20241128-DEL2024045-DE

S'LO

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- approuve l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Madame le Maire.
- demande la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 4840 euros lors des 10 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement »

Fait à Molinet, le 28 novembre 2024

Le Maire,  
Annie-France MONDELIN



# Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n° : 20220371

Commune de : MOLINET

EP suite Dissimulation réseau BT la broche RD 779

| Descriptif   | Montant         | Financement SDE 03 | Contribution communale |
|--|-----------------|--------------------|------------------------|
| - Etude et réalisation de travaux souterrains  | 4 580           | 1 603              | 2 977                  |
| - Déroulage sous fourreau de 910 mètres de câble 5G10 mm <sup>2</sup> compris géoréférencement   | 18 710          | 6 549              | 12 161                 |
| - Rénovation de 3 commandes d'éclairage public   | 11 500          | 11 500             |                        |
| - Fourniture et pose de 17 candélabres cylindro coniques hauteur 8 ml avec crosse VALMONT au choix et luminaire ECLATEC type STELIUM X2 70 watts optique ERS | 36 363          | 12 727             | 23 636                 |
| 2139 euros par ensemble  |                 |                    |                        |
| - Dépose du matériel existant  | 1 437           | 503                | 934                    |
| <i>Crosse "ONDE" retenue par les élus.</i>   |                 |                    |                        |
| <b>Total</b>   | <b>72 590 €</b> | <b>32 882 €</b>    | <b>39 708 €</b>        |

Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

- Pas d'étalement : 39 708 € sur la cotisation de l'année prochaine
- Etalement sur 5 ans : 8 823 € sur la cotisation des 5 prochaines années
- Etalement sur 10 ans : 4 840 € sur la cotisation des 10 prochaines années
- Etalement sur 15 ans : 3 538 € sur la cotisation des 15 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.

A Molinet  
Le Maire

le 28.11.2024

Le Maire,  
Annie-France MONDELIN



Yzeure, le 27 Août 2024

Yves SIMON  
Président du SDE 03





Mairie de MOLINET (03510)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres  
En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session Extraordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Annie-France  
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 21 novembre 2024

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON - LALLIAS  
BOURRACHOT - FURNAL - CASSIER - CUISSINAT  
LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Gérard Lallias

Absent (e) excusé (e) :

Laurence Jehanno donne pouvoir de vote à Philippe Lassot

### **OBJET :**

**Dissimulation réseau Basse Tension la Broche RD 779 (partie commune avec Chassenard)**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

**Dissimulation réseau Basse Tension la Broche RD 779 (partie commune avec Chassenard)**

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 98 500 €.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 10 années.

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 003-210301735-20241128-DEL2024046-DE

SLO

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- approuve l'avant-projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Madame le Maire.
- demande la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier.
- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 3602 euros lors des 10 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement »

Fait à Molinet, le 28 novembre 2024

Le Maire,  
Annie-France MONDELIN





## Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n° : 20240160

Commune de : MOLINET

Dissimulation réseau BT la broche RD 779 (partie commune avec CHASSENARD)

| Descriptif   | Montant travaux | Financement SDE 03 (*) | Contribution communale |
|--|-----------------|------------------------|------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Génie civil : tranchées, remblais, réfections selon prescriptions</li> <li>- Fourreaux pour passage des câbles électriques</li> <li>- Gains pour câblage France Télécom et autres opérateurs selon permission de voirie</li> <li>- Organes de réseau électrique, chambres de tirage réseau télécom éventuelles</li> <li>- Pose des câbles de branchement sur domaine privé</li> <li>- Travaux spécifiques en domaine privé : maçonnerie, dallage</li> <li>- Déroulage des câbles distribution publique électrique basse et éventuellement moyenne tension</li> <li>- Appareillage spécifique de réseau électrique éventuel</li> <li>- Dépose des réseaux existants</li> </ul> | 98 500          | 68 950                 | 29 550                 |
| <b>Total</b>   | <b>98 500 €</b> | <b>68 950 €</b>        | <b>29 550 €</b>        |

(\*) La part SDE 03 inclut le soutien financier du Conseil Départemental de l'Allier et des financeurs institutionnels (FACE, Enedis)  
Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

- Pas d'étalement : 29 550 € sur la cotisation de l'année prochaine
- Etalement sur 5 ans : 6 566 € sur la cotisation des 5 prochaines années
- Etalement sur 10 ans : 3 602 € sur la cotisation des 10 prochaines années
- Etalement sur 15 ans : 2 633 € sur la cotisation des 15 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.

A Molinet, le 28.11.2024

Le Maire

Le Maire,  
Annie-France MONDELIN

Yzeure, le 27 Août 2024

Yves SIMON  
Président du SDE 03



Validité de ce document : 3 mois (Sans accord de votre part dans le délai, le plan de financement pourra être réévalué)

